



ÉCOLE DE MUSIQUE JACQUES-HÉTU

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire tenue le 29 avril 2024, à 19 h
775, rue Berlinguet- Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement de l'école de musique Jacques-Héту, tenue le 29 avril 2024, au 775 rue Berlinguet, Trois-Rivières, à 19 h.

PRÉSENCES :

- ⇒ Jessica Lesage, représentante de la communauté
- ⇒ Mélanie Crête, enseignante
- ⇒ Olivier Gamelin, parent
- ⇒ Diane Généreux, technicienne en service de garde
- ⇒ Julie Grenier, parent
- ⇒ Marc-André Lallemand, directeur
- ⇒ Karine Lemire, orthopédagogue
- ⇒ Andrée Lessard, parent
- ⇒ Stéphanie Lessard, parent
- ⇒ Nicolas Ribes-Turgeon, parent
- ⇒ Geneviève Toupin, enseignante

ABSENCE :

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCE ET QUORUM

Le directeur souhaite la bienvenue à chacune et chacun, prend les présences et constate le quorum. Madame Jessica Lesage agira à titre de représentante de la Maîtrise du Cap et par le fait même, représentante de la communauté en remplacement de M. Mathieu Béland.

2. QUESTION DU PUBLIC

S/O

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 024-CÉ-29/04-R021

La direction présente l'ordre du jour. M. Lallemand demande à ce que les jeunes invités passent en premier et donc, de devancer le sujet *traiteur*. Tous les membres sont en accord avec cette proposition.

Il est proposé par Mme Andrée Lessard d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024
024-CÉ-29/04-R022**

Il est proposé par Karine Lemire d'adopter le procès-verbal du 11 mars 2024. Madame Lessard a apporté un questionnement en lien avec la grilles matières, lors de la dernière rencontre, à savoir si le terme « matières de base » était le bon ? Monsieur Marc-André propose de le remplacer par « matières à sanction ». Les membres préfèrent conserver le terme « matières de base ».

Adopté à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE – COURRIER ADRESSÉ AU CÉ

Aucune

6. RAPPORT DU DIRECTEUR

6.1 CONSEIL D'ÉLÈVES

Le conseil des élèves (représenté par Jasmine Lemonde et Julianne Cossette) propose que les élèves qui mangent au traiteur apportent leurs propres ustensiles de la maison pour l'année 2024-2025. Ce serait meilleur pour l'environnement et il n'y aurait pas de hausse de frais pour madame Josée du traiteur. Pour les élèves qui oublient leurs ustensiles, il y aurait un bac près du traiteur avec des ustensiles réutilisables identifiés au nom de l'école. Le conseil d'établissement est favorable à cette belle initiative.

Les membres du CÉ et les élèves aimeraient avoir plus de possibilités en ligne concernant le traiteur. Comme c'est un service en sous-traitance, l'école n'intervient pas dans sa façon de fonctionner en ce qui concerne l'écologie et les méthodes de paiement.

Certaines classes conservent les enveloppes inutilisées afin de les remettre à madame Josée pour une deuxième utilisation.

6.2 MUSIQUE

Les élèves de cinquième année ont été visiter le département de musique de l'Académie les Estacades. Très belle sortie où ils ont pu entendre les différents ensembles, jouer avec l'orchestre, chanter avec le jazz vocal, rencontrer les enseignants et essayer les différents instruments. À refaire!

6.2 MUSIQUE (SUITE...)

Le concert des élèves de 3-4-5 aura lieu le 14 mai. Tout sera en place d'ici au 14, il y aura un numéro d'ouverture et des billets supplémentaires seront disponibles dès le 1^{er} mai.

Le concert des sixième année aura lieu le 15 mai. Plusieurs numéros spéciaux!

Le spectacle du premier cycle aura lieu le 6 juin en soirée. Le thème de ce spectacle sera *Le cirque Olympique*.

Également le 6 juin, l'auteur-compositeur-interprète Philippe Brach viendra offrir deux performances aux élèves (deux groupes de 6 classes) et un atelier de composition pour les élèves plus vieux. C'est suite au concours *Le festif à l'école* que nous avons la chance de recevoir cet artiste.

6.3 PORTE OUVERTE PRÉSCOLAIRE

10 mai prochain : Les futurs élèves de maternelle pourront venir visiter l'école et rencontrer les enseignantes. C'est l'occasion pour les tout-petits de bien se préparer à leur future vie d'écolier.

7. PROJETS

7.1 TRAITEUR 024-CE-29-04-R023 (Voir document en annexe)

Présenté par Julianne et Jasmine en ouverture de réunion.

Adoptées à l'unanimité

7.2 RÈGLES DE CLASSEMENT 2023-2024

Voir document en annexe. La reprise d'année doit être envisagée seulement si l'équipe est certaine que la reprise va aider l'élève à réussir l'an suivant. Toutes décisions semblables sont prises très au sérieux, en équipe et avec la collaboration des parents.

7.3 RENTRÉE PROGRESSIVE
024-CÉ-29-04-R024
(Voir document en annexe)

Les élèves de maternelles 2024-2025 seront en rentrée progressive lors des 6 premières journées d'école. Ils seront en alternance-école/maison (une journée à l'école, une journée à la maison ou au SDG).

Il est proposé par M. Nicolas Ribes-Turgeon d'approuver la rentrée progressive telle que déposée.

Approuvée à l'unanimité

7.4 PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS
024-CÉ-04/29-R025
(Voir document en annexe)

La direction explique aux membres les principes des frais chargés aux parents.

Les frais de programme de 100\$ sont fixes depuis plusieurs années, et ce, grâce aux subventions données par le ministère. Les paiements peuvent se faire en deux versements et il peut y avoir entente si jamais la situation l'exige.

Voir document en annexe.

Il est proposé par Andrée Lessard d'approuver le document tel que déposé.

Approuvé à l'unanimité

7.5 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU SDG
024-CÉ-29-04-R026
(Voir document en annexe)

La direction explique aux membres les règlements généraux du SDG. Voir le document en annexe :

- 2.2 Le programme d'activités en SDG : Le programme doit être en lien avec le projet éducatif de l'école. Il sera présenté d'ici décembre 2024.

**7.5 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU SDG
024-CÉ-04/29-R026
(Suite...)**

2.3 Le parent s'engage à respecter les règles et à payer les frais relatifs aux services obtenus.

2.4 Période officielle d'inscription du 6 au 17 mai afin de pouvoir prévoir le personnel nécessaire pour l'an prochain.

2.7 Restrictions d'accès. Présentement, une restriction d'accès n'est pas envisagée dans notre SDG. Cependant, il faut s'assurer de trouver du personnel. Il est possible qu'une réorganisation ait lieu si la situation devenait précaire. Comme nous sommes une école à projet particulier, il y a très peu d'enfants qui peuvent retourner dîner à la maison.

Présentement, le ratio est 1/23. Il devrait normalement être de 1/20.

Certains enseignants ont offert leur service pour dépanner en cas de problème au niveau des ressources humaines.

2.8 Le statut régulier sera probablement indexé, la même chose pour les coûts à la période.

2.18 Il y aura probablement également une augmentation pour les frais des journées pédagogiques.

2.26 Les clés à puces seront maintenant disponibles au coût de 8,70\$. Lorsqu'un élève termine sa sixième année, le SDG peut reprendre la puce, la faire désactiver et la reprogrammer pour un autre parent. Il n'y aura cependant pas de remboursement au parent qui rapporte sa puce.

Il n'y a pas de tarif à la demi-heure ou à la minute pour les élèves du préscolaire qui prennent l'autobus. Ils doivent payer le tarif d'une journée complète.

Voir document en annexe.

Il est proposé par Mme Mélanie Crête d'approuver le document tel que déposé.

Approuvé à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 SERVICE DE GARDE

Semaine du 13 au 17 mai : On gagne à jouer en équipe. Construction de maquettes, un grand « Recherche et trouve », jeu de sable et bulles, etc.

Madame Diane rencontrera le conseil des élèves demain pour savoir s'ils veulent s'impliquer dans la semaine des SDG.

Pour les pédagogiques

T1- 17 mai : La fête

T2- 31 mai : Taekwondo

T3- 7 juin : Thématique voyage.

8.2 MAITRISE

4 mai : Concert à 14h30 à la cathédrale de l'Assomption pour souligner le 60^e anniversaire de la Maîtrise. Il y aura également un souper au séminaire pour tous les anciens et les chanteurs actuels.

14 mai : Vente de breuvages et croustilles pendant la pause du concert des 3^e, 4^e et 5^e année.

18 mai : Concert Carmen à l'OSTR pour les élèves de 5-6^e année qui souhaitent le faire.

9. AFFAIRES DIVERSES

Félicitations aux élèves de 6^e qui prennent beaucoup d'initiatives pour faire du tutorat en danse ou en musique. Les présentations à la remise des billets verts sont toujours intéressantes, diversifiées et motivantes pour nos élèves.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
024-CÉ-29-04-R027

CONSIDÉRANT QUE les points à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Karine Lemire d'approuver la levée de l'assemblée à 19 h 40.

Approuvée à l'unanimité



M. Olivier Gamelin
Président



Marc-André Lallemant
Directeur

